

-W-

**Place des femmes en politique**  
**Pour que les femmes prennent**  
**la place qui leur revient**

**Québec solidaire**

**Rapport dissident**

**Juin 2018**





## **Contenu**

Contexte.....	5
Bref historique des femmes en politique québécoise.....	6
Importance de la parité en politique.....	6
Recrutement.....	6
Compétence.....	7
Raison d'être d'une loi sur la parité.....	7
Mesures adoptées à l'international.....	8
Bonus.....	8
Malus.....	9
Soutien à l'investissement.....	9
Constats généraux.....	10
Propositions de Québec solidaire en matière de parité.....	11
Proposition 1.....	11
Proposition 2.....	11
Proposition 3.....	12
Proposition 4.....	12
Conclusion.....	13



**Manon Massé**

Députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques

Chères et chers collègues,

C'est avec plaisir que je dépose aujourd'hui le rapport de Québec solidaire sur les femmes et la politique qui fait suite aux travaux de la Commission des relations avec les citoyens (CRC). C'est, en quelque sorte, mon « livre rose ». Ce rapport dissident propose des idées concrètes pour atteindre la parité à l'Assemblée nationale du Québec. Nous avons étudié ce qui se fait ailleurs dans le monde pour n'en garder que le meilleur. Voici pourquoi, nos mesures phares contiennent des incitatifs à la fois positifs et négatifs, pour les femmes et pour les partis politiques.

Je ne m'en cacherais pas, je suis déçue que les travaux de la CRC n'aient pas porté fruit, et ce, après deux ans de travail. Nous en sommes arrivés à un rapport dépouillé de sa substance contenant des mesures faibles. Pire encore, la Commission propose une série de mesures qui sont déjà en place pour favoriser les femmes en politique. Il est grandement temps de faire un pas de plus.

Nous ne prétendons pas détenir la solution miracle. Mais nous proposons des mesures concrètes et réalisables, inspirée de meilleures pratiques internationales. Je vous soumetts aujourd'hui un rapport de la commission non dépouillé de sa substance par des manœuvres partisans, un rapport qui propose un véritable plan pour attirer plus de femmes en politique.

Solidairement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Manon Massé", is written over a horizontal line.

**Manon Massé**

Députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques

## **Contexte**

Le 22 mars 2016, la Commission des relations avec les citoyens s'est saisie d'un mandat d'initiative portant sur la place des femmes en politique. De nombreuses rencontres de travail ont eu lieu entre les membres depuis septembre 2016. À l'automne 2017, les membres de la commission ont mis en ligne une consultation publique pour laquelle ils ont reçu 507 réponses. Lors des consultations particulières en décembre 2017, la commission a reçu 13 mémoires d'organismes représentant des milliers de personnes au Québec. Suite à quoi, en mai 2018, la Commission a produit un projet de rapport contenant quelques recommandations pour améliorer la place des femmes en politique.

Le 15 mai dernier, nous recevions les derniers commentaires des membres de la commission avant que le rapport sur ce mandat d'initiative ne soit déposé à l'Assemblée nationale. Avec surprise, nous avons découvert que le Parti libéral avait supprimé plus de la moitié de son contenu. Même le projet initial que nous jugions trop tiède allait beaucoup trop loin pour le PLQ. Il est déplorable que la ministre de la Condition féminine ait approuvé ce rapport sans substance. Qu'est-ce que cela nous dit sur la réelle volonté du gouvernement à donner aux femmes la place qui leur revient?

Québec solidaire croit fermement qu'il faut aller plus loin en matière de parité, et rapidement. En réponse à ce blocage du PLQ, nous déposons ce rapport dissident puisque nous sommes incapables de nous exprimer d'une commune voix au sein de la commission parlementaire et que nous refusons de permettre à certains.es élus.es de paralyser le débat sur les enjeux relatifs à la parité en politique.

## **Bref historique des femmes en politique québécoise**

Les femmes ont obtenu le droit de vote en 1940, mais c'est en 1947 que le Québec connaît sa première candidate, Mae O'Connor. Quatorze ans plus tard, en 1961, Marie-Claire Kirkland est élue, ce qui fait d'elle la première femme parlementaire au Québec. Elle deviendra ministre un an plus tard, en 1962. Les femmes ont ensuite effectué leur entrée en douceur. Après 15 ans d'attente et 6 élections générales, leur présence s'est étendue à plus d'une députée, quand en 1976, cinq femmes sont élues. En 2012, le Québec élira sa première Première ministre, Pauline Marois, qui demeure jusqu'à ce jour, la seule femme à avoir occupé ce poste.

Cette lente progression est loin d'être complétée. Aujourd'hui à l'Assemblée nationale du Québec, seulement 29% des parlementaires sont des femmes. Cette proportion n'a guère changé depuis 15 ans. De toute évidence, il faudra plus que des vœux pieux pour atteindre la parité.

## **Importance de la parité en politique**

La parité est nécessaire et il ne faut pas perdre de vue sa principale raison d'être : la mixité. Les femmes partagent des expériences et des intérêts communs, qui sont différents de ceux des hommes. Elles ont un apport concret à faire en politique. Les femmes (et les hommes) doivent être représentés.es dans toute leur diversité au sein de l'institution démocratique. La sous-représentation des femmes dans l'espace décisionnel mène à des politiques incomplètes et au maintien d'espaces de pouvoir où elles sont absentes.

### **Recrutement**

Les hommes profitent d'un contexte socio-économique et culturel qui les avantage. Les candidats sont recrutés selon des critères traditionnels de réseautage, de moyens financiers et de contact. Ils se choisissent souvent entre eux.

Pourtant les hommes ne sont pas naturellement plus habiles pour faire de la politique. Il est vrai que le recrutement des femmes demande plus d'efforts et de temps en raison des obstacles systémiques qui se mettent dans leur chemin. Mais pour Québec solidaire, ça ne justifie pas de ne pas fournir les efforts.

Il faut d'ailleurs arrêter de percevoir les quotas comme du favoritisme à la ligne d'arrivée. Il faut plutôt voir cette approche comme une façon d'avancer la ligne de départ des femmes vis-à-vis celle des hommes – qui eux ont une longueur d'avance dans le système actuel.

### **Compétence**

Un argument en défaveur de mesures obligeant la parité souvent avancé est celui de la compétence. Cet argument revient à dire que les femmes sont présumées incompetentes. Il s'agit d'un double standard. Jamais un homme candidat n'est présumé incompetent. Ce raisonnement est tout simplement faux, voire dangereux.

D'ailleurs, dans les pays qui ont instauré des quotas et dans lesquels il y a plus de femmes dans les institutions politiques, le niveau de compétence général s'est élevé<sup>1</sup>. Les conclusions des études démontrent qu'un plus grand nombre de femmes mène à une crise de « l'homme politique médiocre ». En d'autres mots, l'arrivée de femmes compétentes, amène le remplacement des hommes les moins compétents du groupe. En moyenne donc, le niveau s'améliore, pas le contraire. Posons-nous la question : À qui la parité nuit-elle réellement?

La parité amène des perspectives différentes et tire la compétence vers le haut. Elle représente un progrès et une avancée pour toutes et tous.

### **Raison d'être d'une loi sur la parité**

La seule façon d'atteindre une véritable parité passe nécessairement par une réelle volonté politique. Si chaque parti se dotait d'une réglementation interne et la respectait, comme le fait Québec solidaire, une loi serait inutile. La stagnation de la représentation des femmes à 30% depuis 15 ans de femmes démontre que la plupart des partis politiques n'ont pas de réelle volonté. Il est donc de notre avis que le Québec a besoin d'une loi pour les y contraindre. Les expériences à l'international démontrent d'ailleurs que sans cadre législatif, les résultats ne sont pas au rendez-vous.

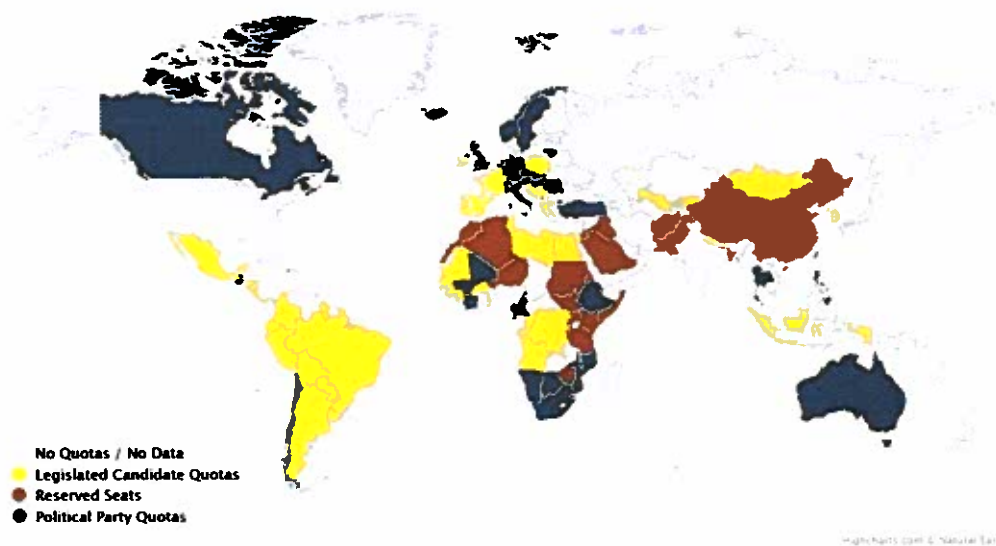
Cette loi s'appliquerait pour deux élections générales, après quoi, la nécessité des mesures sera réévaluée.

---

<sup>1</sup> Besley, Timothy, Folke, Olle, Persson, Torsten and Rickne, Johanna (2017) Gender quotas and the crisis of the mediocre man: theory and evidence from Sweden. American Economic Review. ISSN 0002-8282

## Mesures adoptées à l'international

À l'international, de nombreuses mesures ont été mises en place pour favoriser la place des femmes en politique. Plusieurs partis politiques et pays ont adopté des quotas. *L'Institute for Democracy and Electoral Assistance* a recensé les pratiques adoptées autour du monde.



Il est possible de légiférer en agissant sur la représentation des femmes au niveau des candidatures ou du nombre de femmes élues. L'autre option est de s'en remettre à la bonne foi des partis politiques qui s'imposent eux-mêmes des quotas.

L'exemple canadien démontre les limites de l'approche volontaire. Le NPD a adopté en 1985 une cible de 50% de candidates aux élections fédérales. Leur politique interne leur impose également d'avoir au moins une femme dans chaque circonscription pour les investitures. Le Parti libéral du Canada s'est également doté d'une politique interne en 1993, de faire élire 25% de femmes. C'est insuffisant : seulement 26% des sièges à la Chambre des communes sont détenus par des femmes aujourd'hui.

Il apparaît évident que les mesures les plus efficaces sont accompagnées d'incitatifs. Ceux-ci peuvent être positifs (bonus) et récompenser un parti qui aurait atteint les objectifs ou ils peuvent être négatifs (malus) et punir un parti qui ne les aurait pas atteints.

### **Bonus**

Le Cap-Vert a un mode de scrutin proportionnel. La Loi électorale oblige, depuis 2010, à ce que la liste présentée soit équilibrée en matière de genre. Pour inciter les partis à présenter des

femmes en haut de liste, le pays n'accordera son financement public qu'à ceux qui ont fait élire au moins 25% de femmes. Aux élections de 2006, les femmes ne représentaient que 10%<sup>2</sup> de la chambre. Aujourd'hui, elles représentent 24%<sup>3</sup>.

### **Malus**

L'Irlande a plutôt opté pour des incitatifs financiers négatifs pour encourager les partis à présenter davantage de femmes. Depuis 2012, le pays coupe de 50% le financement des partis politiques qui n'atteignent pas 30% de candidatures féminines et 30% de candidatures masculines. En 2019, l'Irlande prévoit majorer le pourcentage de candidature obligatoire à 40%. Tout comme le Québec, les partis politiques irlandais sont largement financés par le public. En 2015, ils étaient financés publiquement à la hauteur de 92%<sup>4</sup>. Les femmes qui ne représentaient que 15% des élues en 2011<sup>5</sup> représentent maintenant 22% une seule élection plus tard.

La France a été parmi les premiers pays à adopter des quotas. Depuis 2000, la loi contraint les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes pour les élections régionales, municipales, sénatoriales et européennes. Cette disposition est contraignante puisque les listes qui ne respectent pas la parité ne sont tout simplement pas enregistrées.

Pour les élections législatives françaises, c'est un incitatif financier négatif qui a été instauré. Les partis qui ne présentent pas 50 % de candidates se voient appliquer une retenue financière. La pénalité est équivalente à une retenue du trois quarts de l'écart entre le nombre de candidats et de candidates.

Aux dernières élections législatives, la France est passée de 26% à 39% de femmes élues. Bien que le malus soit très important, les gros partis préfèrent toutefois payer la pénalité financière. En 2016, ils ont payé près de 28 millions<sup>6</sup> d'euros pour ne pas s'être soumis à la Loi.

### **Soutien à l'investiture**

En 1984, la liste EMILY (ou EMILY's List) est fondée aux États-Unis pour aider les femmes progressistes pro-choix à se faire élire. Le nom EMILY est un acronyme pour « *Early Money Is Like Yeast, (because it help to raise the dough.)* ». Il s'agit d'un dicton politique américain qui fait référence à une convention de collecte de fonds politiques : ceux qui reçoivent un grand

---

<sup>2</sup> Union interparlementaire, Women in Parliament in 2006 : The Year in Perspective, <http://archive.ipu.org/pdf/publications/wmn06-e.pdf>, web, consulté le 2018/05/16

<sup>3</sup> IDEA, Gender Quotas Database <https://www.idea.int/data-tools/data/gender-quotas/country-view/89/35>, web, consulté le 2018/05/16

<sup>4</sup> Irish Mirror, Here's how much money Irish political parties were given in 2015, <https://www.irishmirror.ie/news/irish-news/politics/heres-how-much-money-irish-9595856>, web, consulté le 2018/05/02

<sup>5</sup> Union interparlementaire, Women in Parliament in 2011 : The Year in Perspective, <http://archive.ipu.org/pdf/publications/wmnpersp11-e.pdf>, web, consulté le 2018/05/17

<sup>6</sup> La Tribune, Législatives 2017 : les entorses à la parité peuvent coûter cher aux partis, <https://www.latribune.fr/economie/legislatives-2017/legislatives-2017-les-entorses-a-la-parite-peuvent-couter-cher-aux-partis-728554.html>, web, consulté le 2018/05/09

nombre de dons tôt dans la campagne ont un énorme avantage sur leurs adversaires. Depuis sa fondation, la liste EMILY a collecté environ 240 millions de dollars et a aidé à l'élection de 71 femmes démocrates à la Chambre américaine, 13 au sénat et 8 gouverneures.

### **Constats généraux**

De ces exemples à l'international, il est possible de tirer certains constats. D'une part, les seuls incitatifs financiers ne semblent pas efficaces à court terme. La majorité des pays les ayant utilisés ont augmenté le nombre de femmes élues, mais dans une faible proportion. Toutefois, changer une culture politique peut être long. Un des principaux obstacles à l'arrivée des femmes en politique est le faible taux de roulement des élus, ce qui expliquerait pourquoi il est nécessaire d'attendre plusieurs élections avant d'avoir des effets significatifs. Nous remarquons tout de même que les résultats sont un peu plus significatifs dans les pays européens.

Nous notons également qu'aucun pays n'a combiné à la fois un bonus et un malus, ce à quoi Québec solidaire se propose de faire pour maximiser les résultats.

Les exemples de soutiens à l'investiture existants aux États-Unis nous ont permis de développer un modèle pour le Québec. Nous allons proposer un soutien pour les femmes candidates.

## **Propositions de Québec solidaire en matière de parité**

Une loi sur la parité n'est pas une finalité en soi. Il s'agit d'un moyen, temporaire, qui forcera le changement de culture. Québec solidaire propose de légiférer pour introduire quatre mesures phares pour atteindre la parité à l'Assemblée nationale.

### **Proposition 1**

**Durant la campagne électorale, un montant forfaitaire de 1000 \$ sera versé directement aux femmes candidates.**

Il s'agit d'une aide financière versée directement aux femmes et non pas aux partis politiques. Ce montant se veut un incitatif qui vise essentiellement à alléger la charge mentale et les contraintes liées à une candidature. Les candidates pourront disposer de ce montant comme elles le souhaitent, que ce soit pour engager un.e traiteur.se, un.e gardien.ne d'enfants, payer du transport supplémentaire, etc. Ce montant peut également servir de compensation à un salaire perdu si la candidate doit s'absenter de son travail pour la durée de la campagne. Ce montant est imposable.

Les femmes qui ont reçu ce soutien seront dans l'obligation de rapporter au DGEQ comment elles l'ont utilisé. Le DGEQ n'aura pas à approuver ces dépenses, mais plutôt à les compiler pour documenter son utilisation par les femmes en campagne électorale.

### **Proposition 2**

**En l'absence de parité dans les candidatures, les partis politiques verront leur allocation annuelle amputée de 50%, chaque année de la législature.**

Les partis politiques ont la possibilité d'agir sur les candidatures, d'où l'idée d'imposer une pénalité importante, et ce, qu'il y ait ou non des investitures en cas de non-parité. Les partis politiques sont hautement financés par le public (73,8 %<sup>7</sup>). Il est donc normal que financement reflète les valeurs d'égalité de notre société.

---

<sup>7</sup> DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC. *Portrait sur le financement des partis politiques provinciaux-Exercice financier clos le 31 décembre 2016*. 2016. [En ligne]. <https://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/DGE-6355-17-06.pdf> (Page consultée le 13 février 2018).

### **Proposition 3**

**Le financement public des partis politiques sera majoré en fonction du pourcentage de femmes élues dans leur parti.**

La majoration s'appuie sur le projet de loi déposé en 2004, par Jacques Dupuis, alors ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques à la différence que la mesure solidaire octroie une majoration en fonction du pourcentage d'élues et non de candidates.

- Entre 30 et 34% d'élues : majoration de 5% du montant de l'allocation non amputée;
- Entre 35 et 39% d'élues : majoration de 10%
- Entre 40 et 44% d'élues : majoration de 15%
- Entre 45 et 49% d'élues : majoration de 20%
- 50% d'élues et plus : majoration de 25%

### **Proposition 4**

**Modification de la Loi sur l'exécutif pour rendre obligatoire la parité au Conseil des ministres.**

Rappelons d'abord que Québec solidaire a déjà déposé un projet de loi à cet effet. Deux partis politiques, le PLQ et la CAQ se sont positionnés contre lors du vote sur l'adoption de principe le 9 mai 2018 à l'Assemblée nationale. Il est surprenant que parti gouvernemental ait voté contre puisqu'il a déjà instauré, en 2007, une loi pour rendre obligatoire la parité dans les conseils d'administration des sociétés d'État. Ce qui est bon pour les autres n'est donc pas bon pour soi.

Nous croyons qu'il ne faut pas attendre la parité des élu.es pour la garantir au Conseil des ministres, car le fait d'assurer une représentation paritaire dans une instance décisionnelle importante comme le Conseil permet d'alimenter l'intérêt des jeunes femmes à se lancer en politique. C'est en voyant des modèles forts dans des postes d'influence que les jeunes femmes vont s'identifier au monde politique et s'y engager activement.

## **Conclusion**

En 1928, Idola Saint-Jean demandait : « Peut-on parler de suffrage universel quand toute une moitié de la société est privée de son droit de vote? » C'était 12 ans avant que les Québécoises ne gagnent enfin ce droit. Quelque huit décennies plus tard, devant la représentation encore anémique des femmes sur les banquettes de l'Assemblée nationale, elle se demanderait peut-être : « Peut-on parler de démocratie représentative quand toute une moitié de la société est privée de sa pleine représentation? »

Elle a été longue la marche des femmes vers l'égalité en droit. Notre souhait est que la marche qui leur reste à faire pour atteindre la parité en politique, c'est-à-dire une pleine représentation au sein de nos institutions démocratiques, ne soit pas aussi longue et parsemée d'embûches.

Voilà pourquoi nous soumettons ces propositions à l'Assemblée nationale, afin que les vœux pieux cèdent la place à des mesures concrètes et efficaces.

